

Image not found or type unknown



## Il change mon systeme de rémunération

Par **nanou 2**, le **21/11/2008** à **11:16**

Bonjour, je suis cadre vrp dans une société et celle si decide de modifier notre système de rémuneration, je vous explique :aujourd'hui je suis rémunéré a 80% de partie fixe et 20% de partie variable, ma société décide de passer a 60% de parie fixe et 40% de parie variable. Ont 'ils le droit?  
ma société réduit mon secteur a ma demande ont'il le droit de changer mon statut de cadre?  
Merci de répondre rapidement